



Renouvellement du parc éolien AUSSAC

22 Mars 2022 – Conseil municipal d'Aussac Vadalle – NOSSEIN Cassandra / STORDEUR Florent

Changement d'identité visuelle



Qenergy

Les acteurs du parc éolien d'Aussac-Vadalle



Propriétaire



Développeur parc actuel



Exploitants



Développeur du renouvellement

Qui sommes-nous ?

**Q ENERGY France, la performance
d'un pionnier, l'énergie de la nouveauté !**

Autrefois affiliés au Groupe RES, nous œuvrons depuis 23 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens et photovoltaïques et dans le développement de solutions de stockage.



Nos implantations en France



23 ans
d'expérience



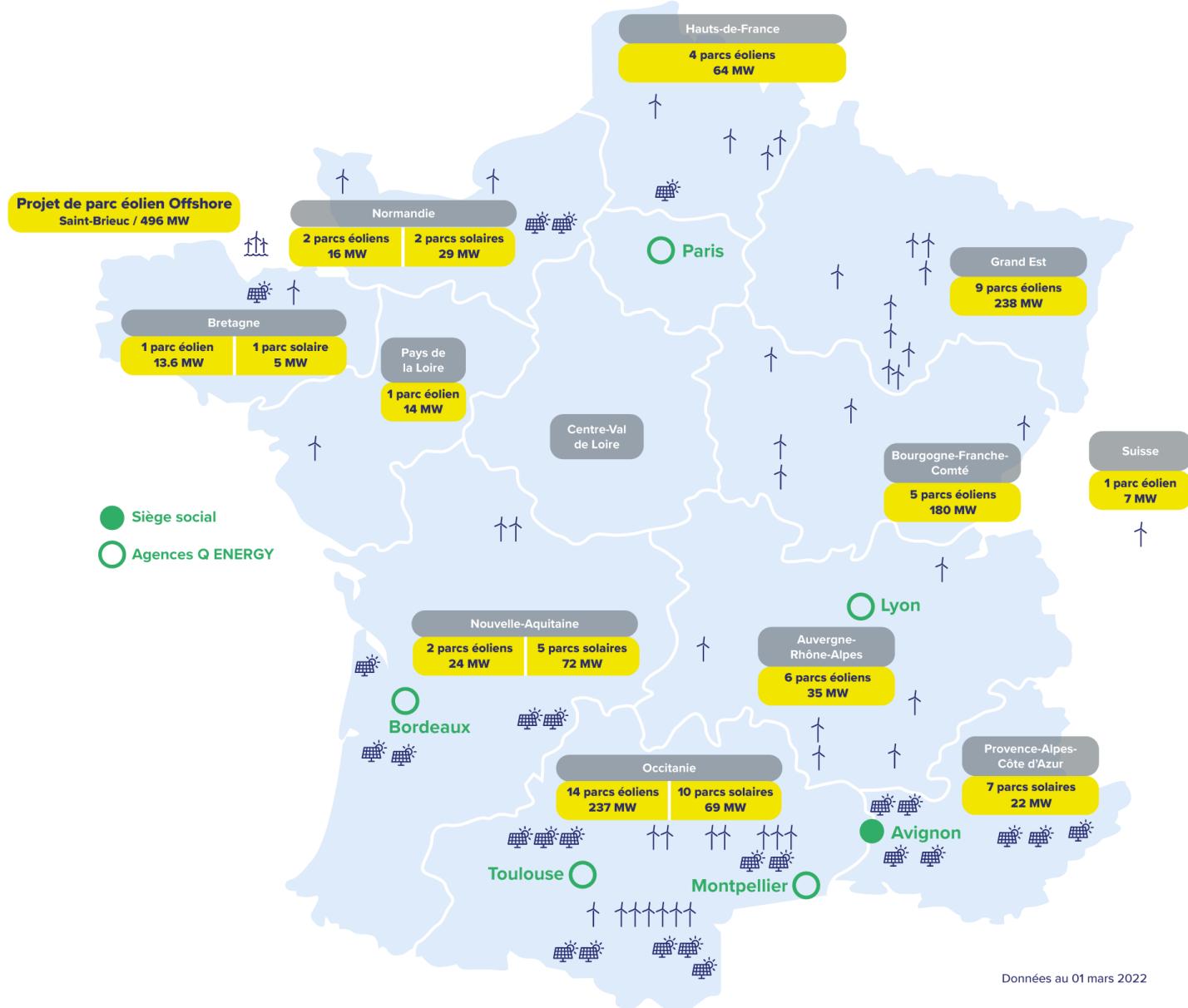
+ de 200
collaborateurs



5,4 GW de projets
en développement



1,6 GW de projets
développés et/ou
construits



Énergie éolienne terrestre

Pionnier de l'éolien depuis 1999 :



45 parcs éoliens



466 turbines



911 MW

développés et/ou construits



495 000 foyers

alimentés



2.5 GW

portefeuille en développement



Nos engagements en matière de RSE



Gouvernance:

Engagements climatiques, droits humains, lutte contre la corruption



Environnement :

Réduction de l'empreinte carbone et protection de l'environnement



Société :

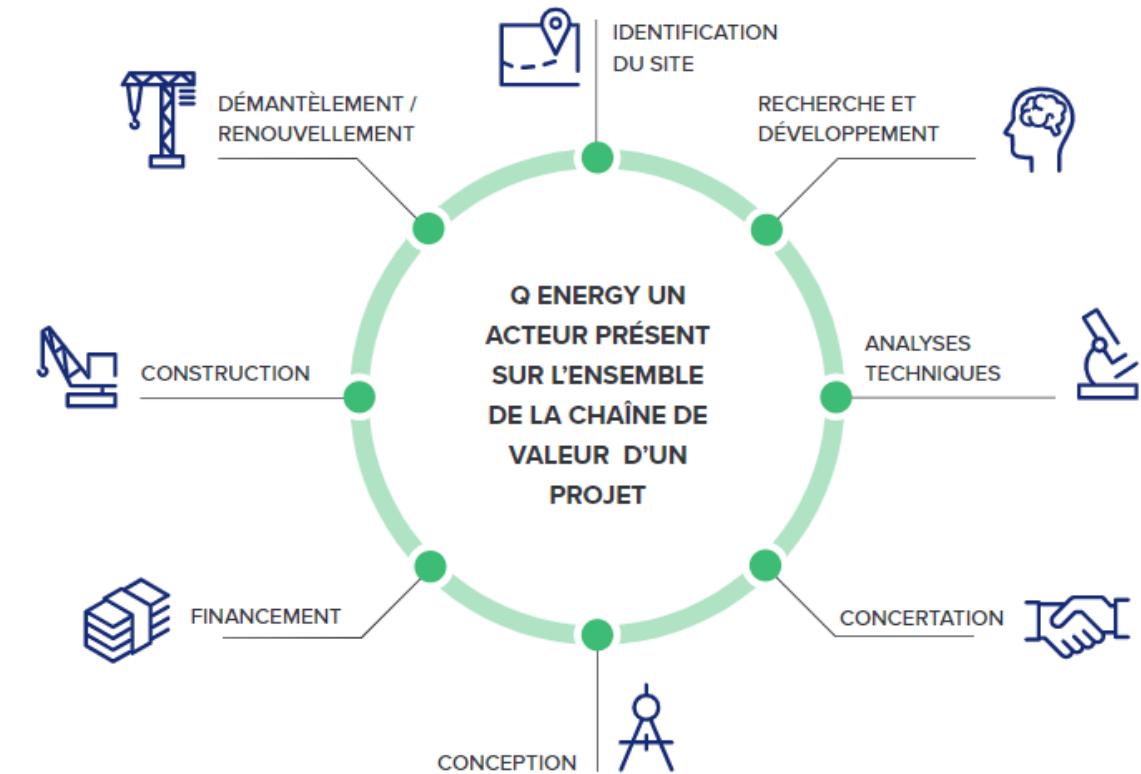
Diversité et inclusion, soutien solidaire, santé et sécurité au travail



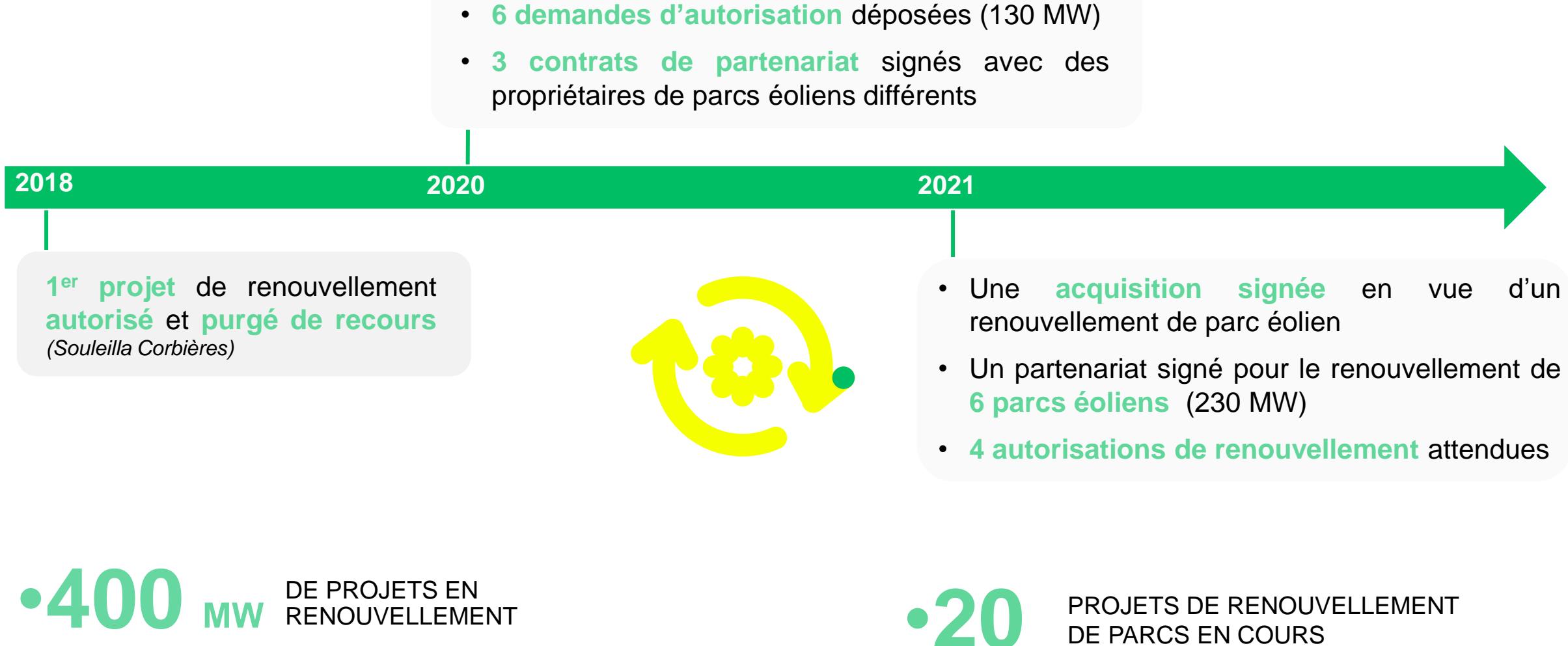
Q ENERGY France, un acteur global et un partenaire local

Un partenaire local au service des territoires :

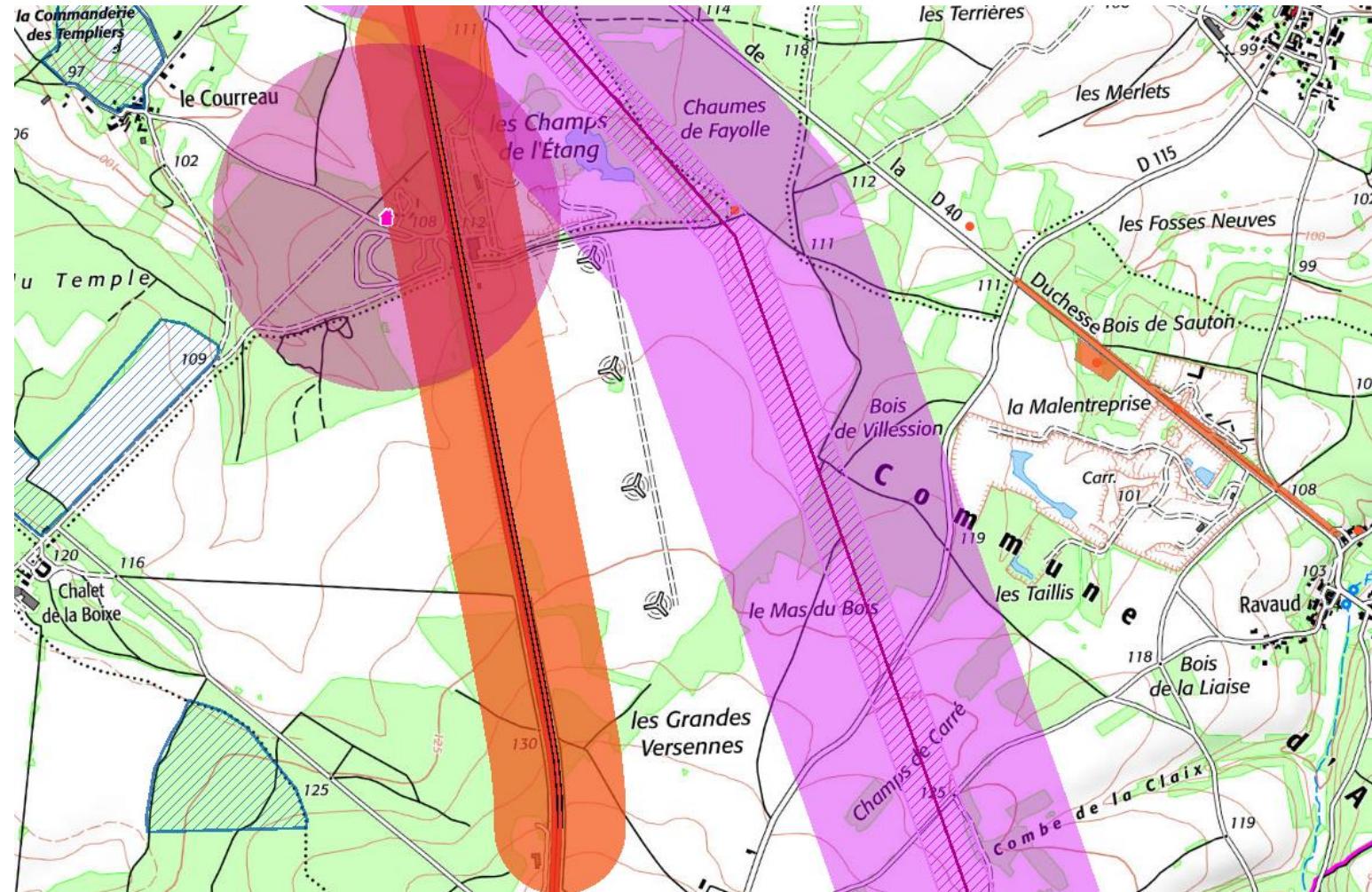
- Nous adoptons une approche de territoire durable dans la réalisation de nos projets, à travers:
- Une information régulière et transparente
- Un accompagnement personnalisé
- Une insertion du projet dans son environnement humain et social



Notre expérience dans le renouvellement



Le parc d'Aussac-Vadalle ; servitudes



- Distance de 360m à la canalisation de gaz (pour éolienne = 180m)
- Distance de 190m à la Route Nationale 10 (pour éolienne = 180m)
- Distance de 500m aux habitations
- Site archéologique
- Entité archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Entité archéologique
- Localisation de conduite de matières dangereuses
- Canalisation de gaz
- Route Nationale 10
- Habitation

Urbanisme

PLUI Cœur de Charente en cours

Conclusions 1^{ère} rencontre :

- Zonages spécifiques destinés à accueillir des éoliennes
- Envoi d'une fiche amendement de la CC aux communes

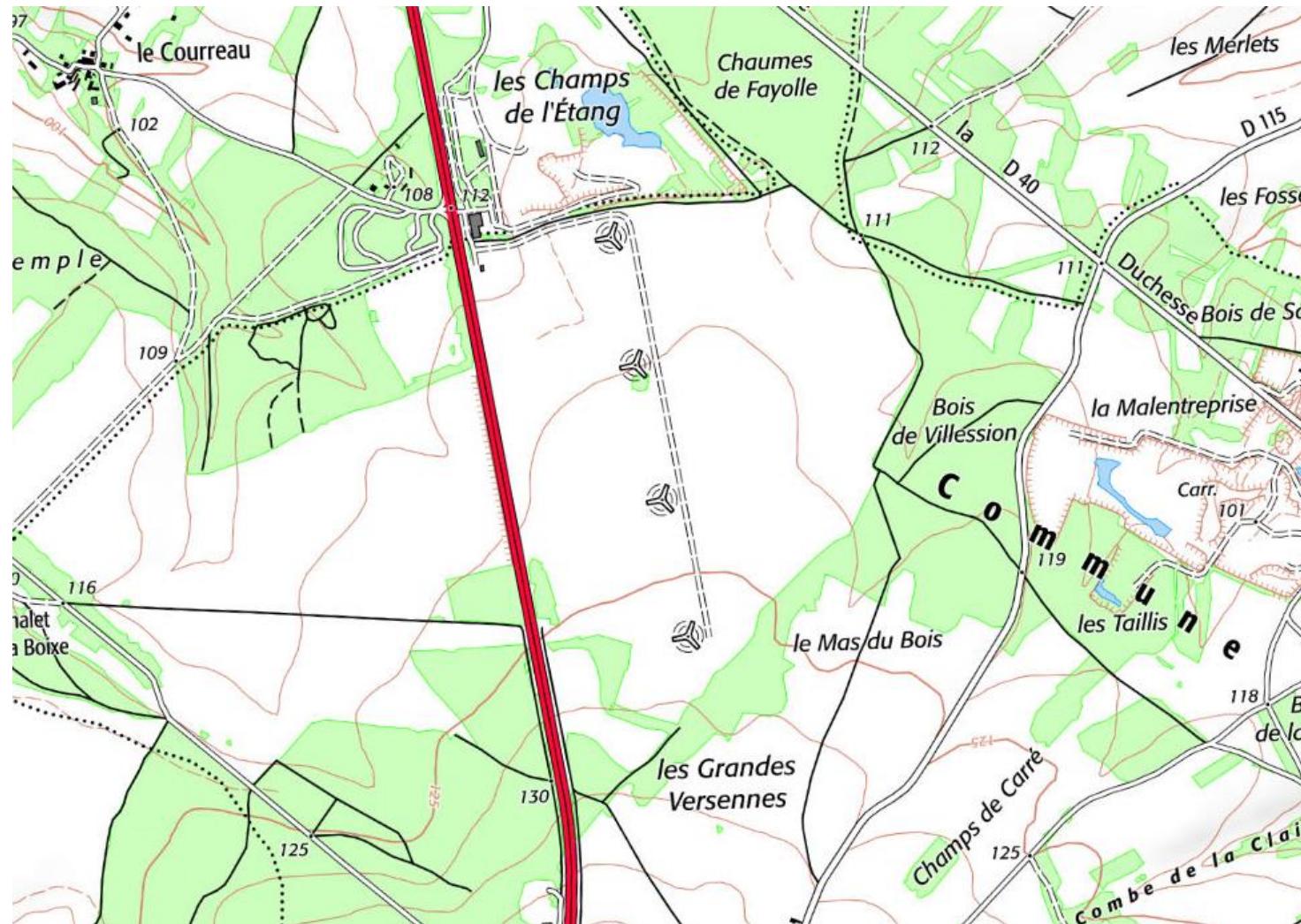


Guide des bonnes pratiques du Ruffécois

« *Dans le cas d'un renouvellement, le porteur de projet étudie au moins une version du parc proposant une réduction du nombre d'éoliennes pour une puissance totale égale ou supérieure, en supprimant en premier lieu les éoliennes les plus proches des zones d'habitat.* »

→ Préparation d'une note à la CC Cœur de Charente

Accès au site



Indemnités pour les chemins communaux pour le potentiel renouvellement

- Servitudes de Tréfond

12€/mètre linéaire

> Versées tous les 5 ans

- Confortement de la voirie

70€/mètre linéaire

> 80% début des travaux + 20 % versés tous les 5 ans

Exemple :

1000 mètres chemins communaux =

8 800€/an x25 = **220 000 €** / 25ans

Les études

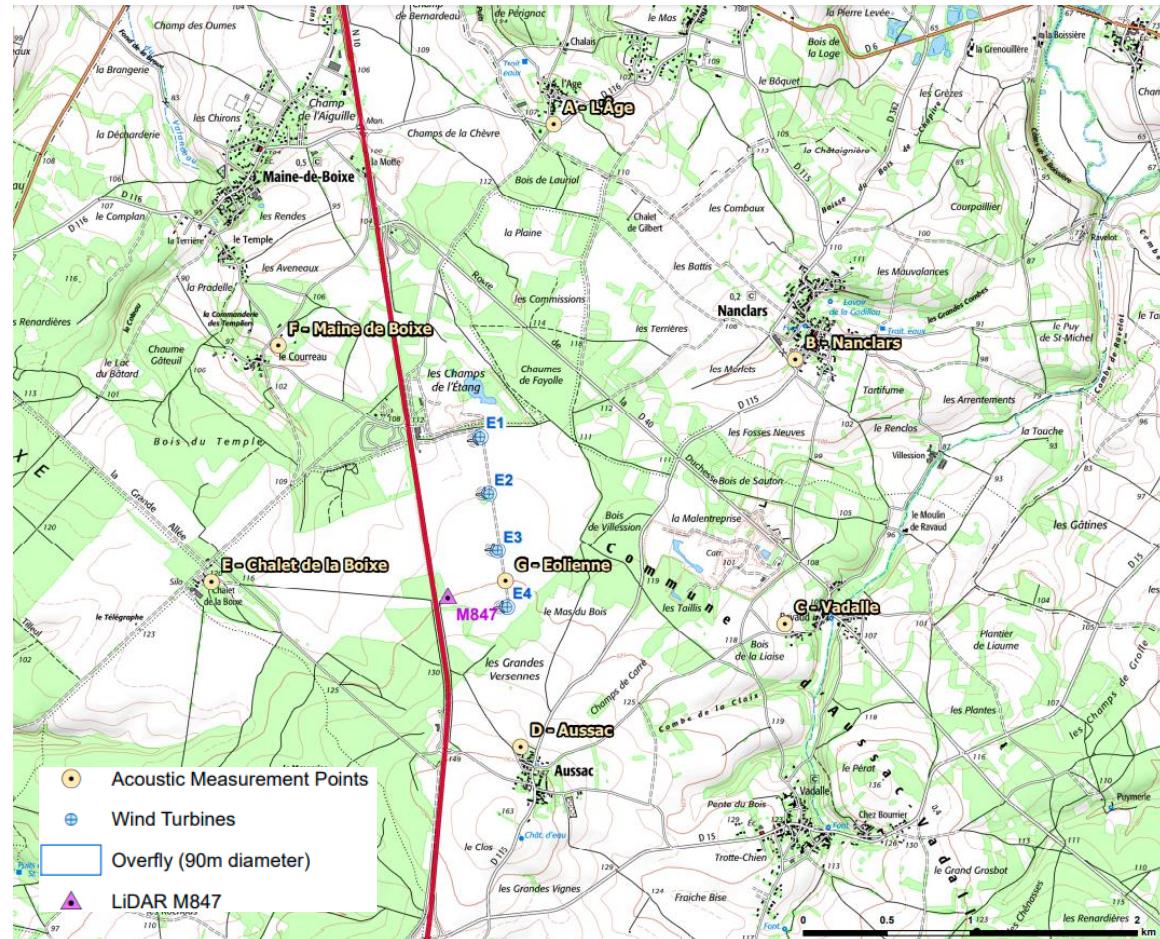
Les études acoustiques



Sonomètre D - Aussac



LiDAR - Aussac



Les études acoustiques se sont déroulées
du **7 Octobre au 1 Novembre 2021**



En cours d'analyse

Les études

Les études faune & flore

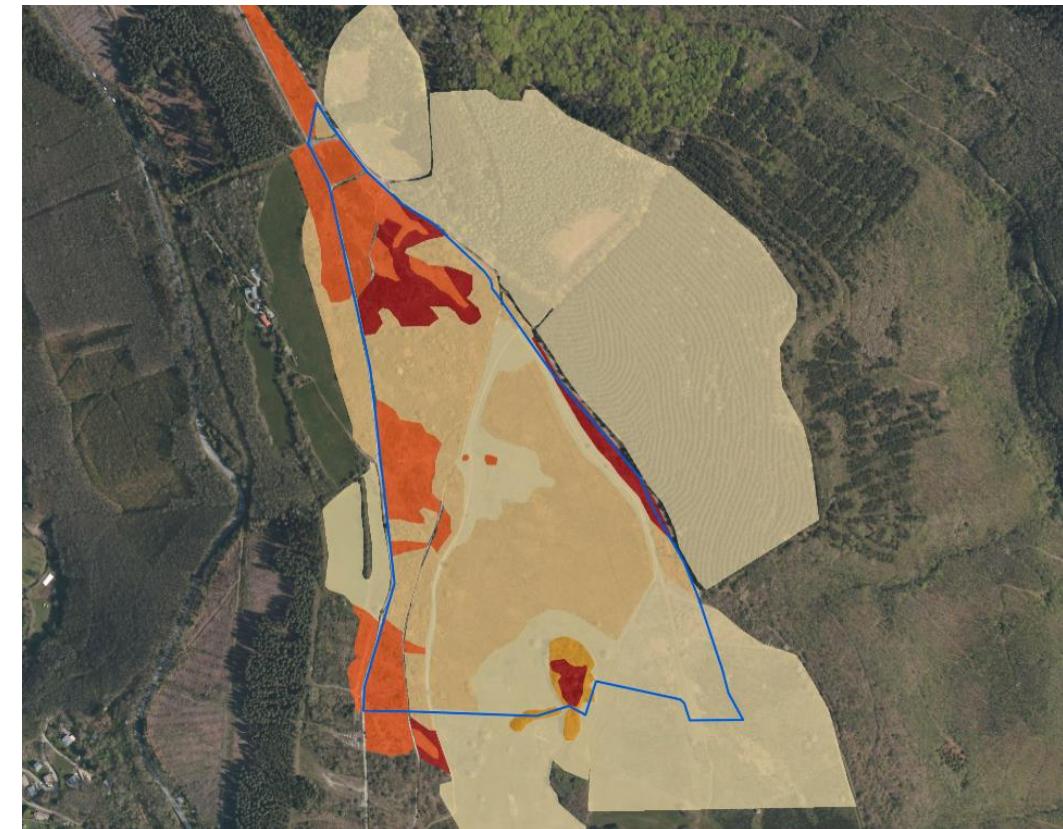
Début des inventaires en **janvier 2022**

→ **État initial prévu fin d'année 2022**



Bureau d'études prestataire

Carte enjeux environnement

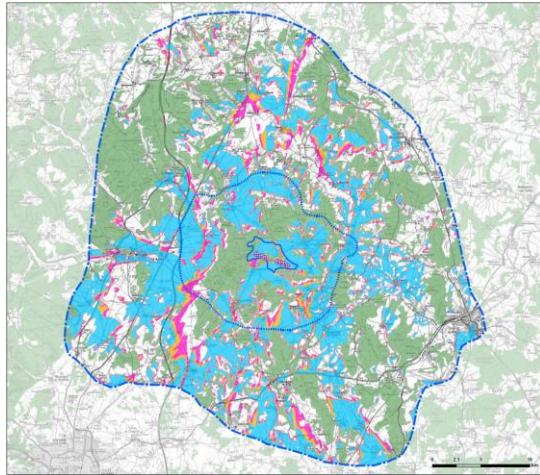


Exemple d'un autre projet

Les études

Les études paysagères

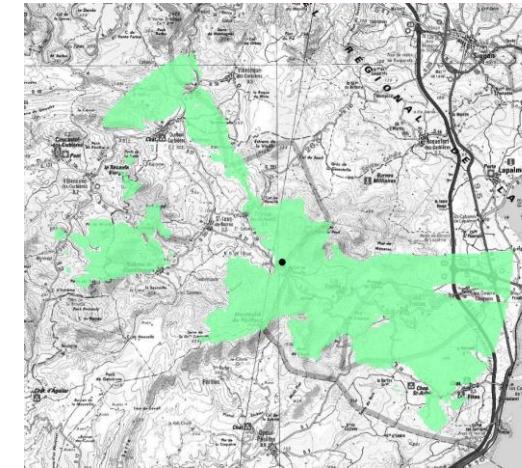
Zone d'Influence Visuelle du projet



Exemple d'un autre projet

- Zone boisée (visibilité nulle)
- 1 à 3 éoliennes visibles
- 4 à 6 éoliennes visibles
- 7 éoliennes visibles

Zone d'Influence Visuelle inversée



Exemple d'un autre projet



Exemple d'un autre projet

Les mesures de compensation

Les éoliennes sont soumises à autorisation au titre de la réglementation des ICPE. La démarche ERC doit être appliquée :

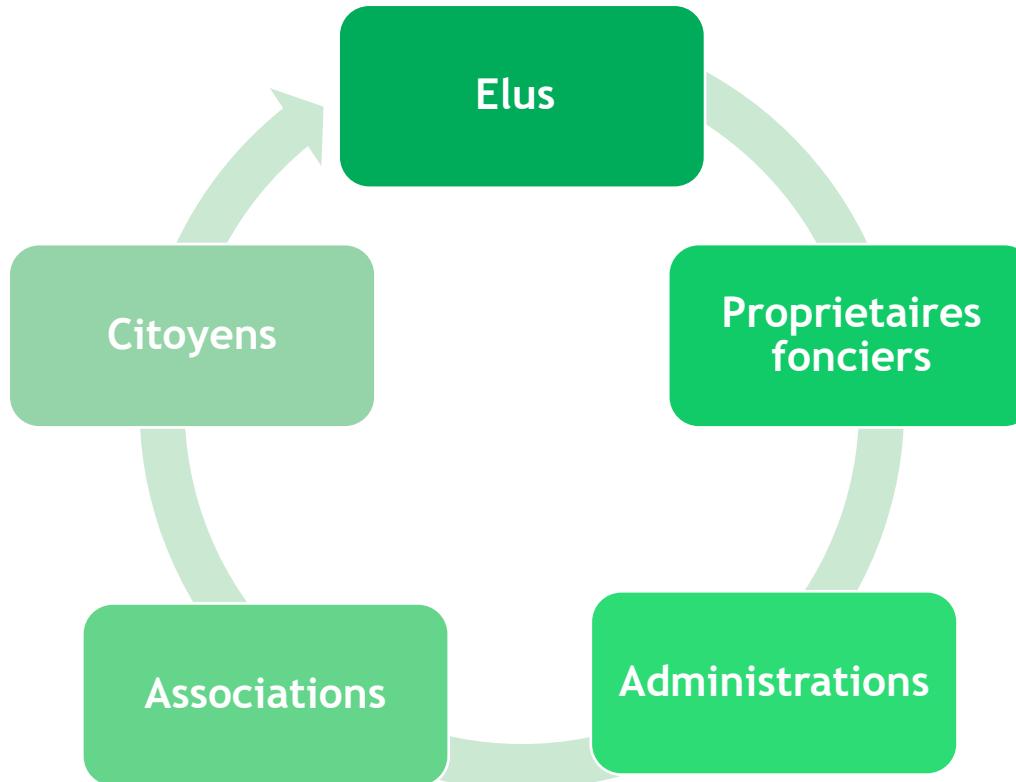
Éviter – Réduire - Compenser

1. Éviter les zones où se présente un enjeu fort
2. Si un impact n'est pas évitable, il doit être réduit tant que possible
3. L'impact résiduel doit être compensé

Pour cela, une analyse des enjeux est faite par la détermination de l'état initial.

Concertation

Les outils de communication et de concertation sont adaptés à chaque commune/projet.

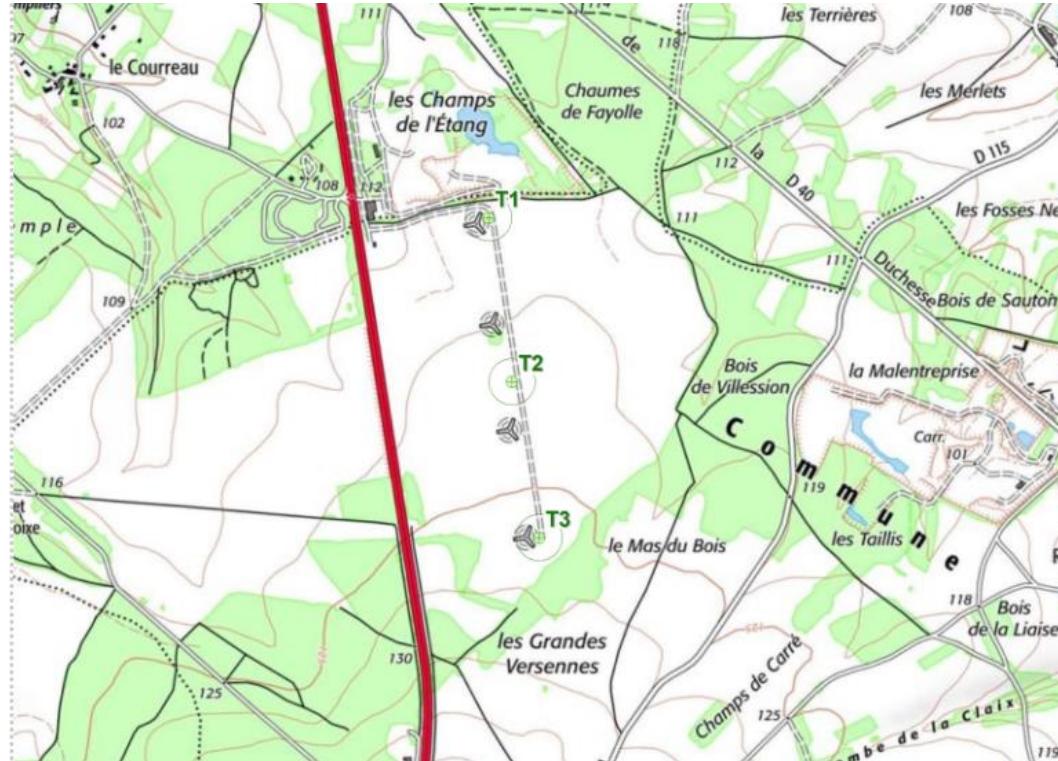


Propositions :

- Newsletter / gazette de la commune
- Réunion publique / permanences
- Visite terrain
- Communication par voie postale
- Communication sur site de la mairie
- Présence à un évènement communal
- ...etc.

A vous de proposer !

Les scénarii possibles du renouvellement

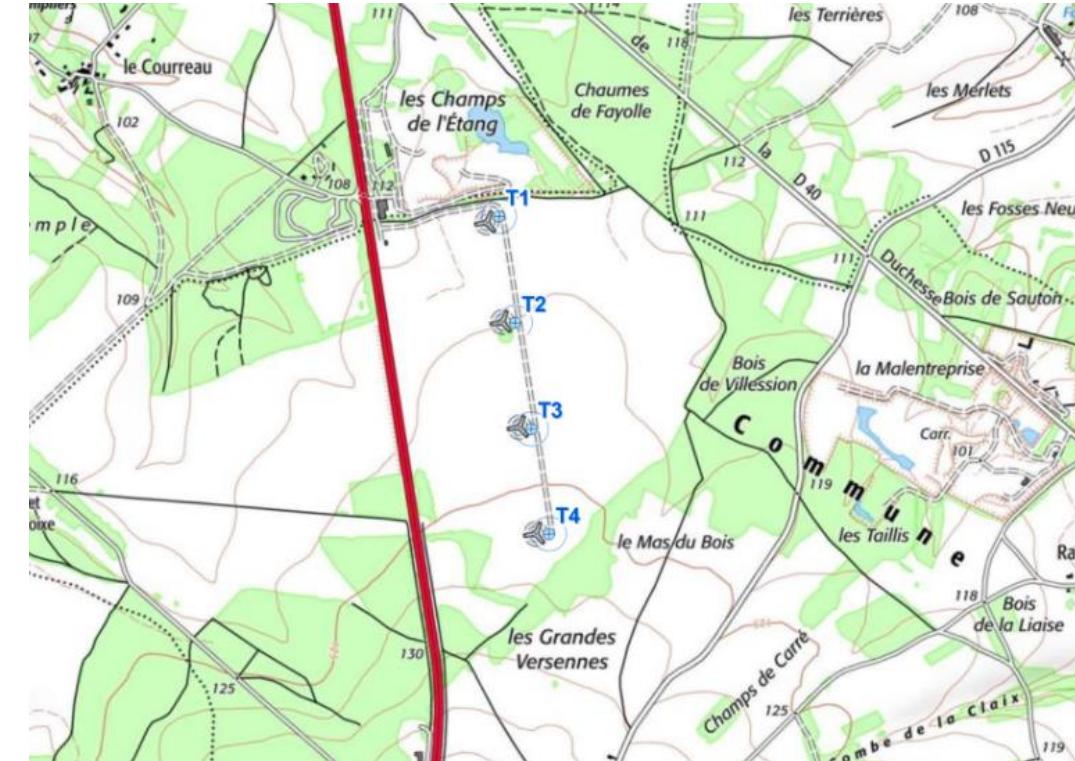


Eoliennes	3
Puissance totale	17,1 MW
Hauteur bout de pale	180 m
Hauteur du mat	105 m
Diamètre du rotor	149 m

Scénario 1

Eoliennes	3
Puissance totale	10,2 MW
Hauteur bout de pale	165 m
Hauteur du mat	97 m
Diamètre du rotor	137 m

Scénario 2



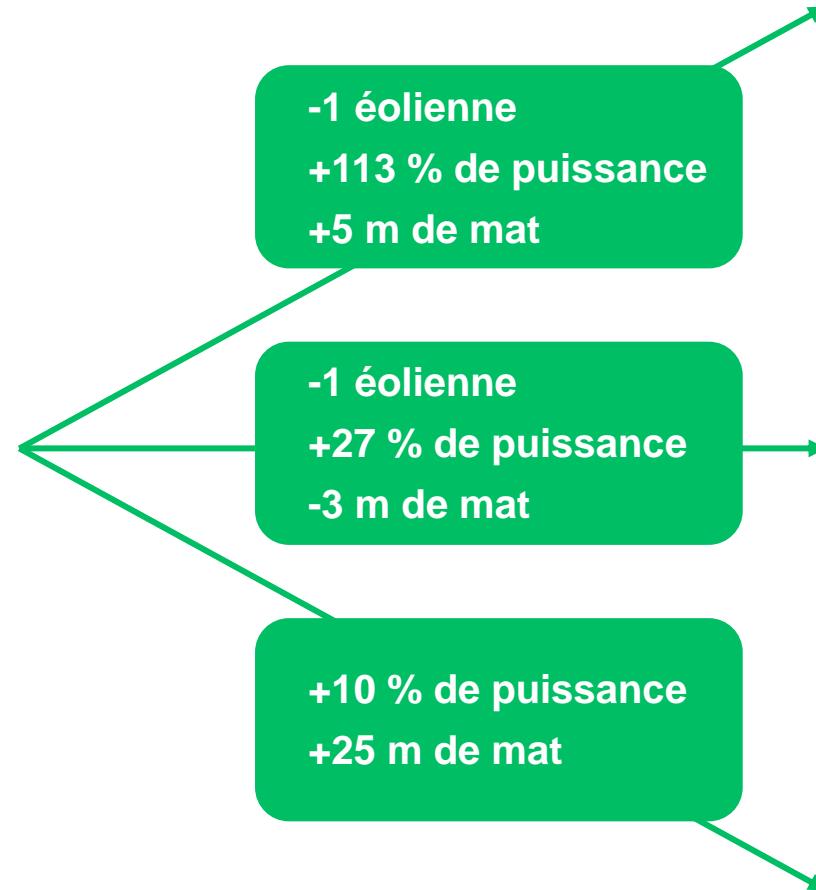
Eoliennes	4
Puissance totale	8,8 MW
Hauteur bout de pale	180 m
Hauteur du mat	125 m
Diamètre du rotor	110 m

Scénario 3

Comparatifs des scénarii

Parc actuel

Eoliennes	4
Puissance totale	8 MW
Hauteur bout de pale	145 m
Hauteur du mat	100 m
Diamètre du rotor	90 m



Eoliennes	3
Puissance totale	17,1 MW

Hauteur bout de pale	180 m
----------------------	-------

Hauteur du mat	105 m
----------------	-------

Diamètre du rotor	149 m
-------------------	-------

Scénario 1

Eoliennes	3
Puissance totale	10,2 MW

Hauteur bout de pale	165 m
----------------------	-------

Hauteur du mat	97 m
----------------	------

Diamètre du rotor	137 m
-------------------	-------

Scénario 2

Eoliennes	4
Puissance totale	8,8 MW

Hauteur bout de pale	180 m
----------------------	-------

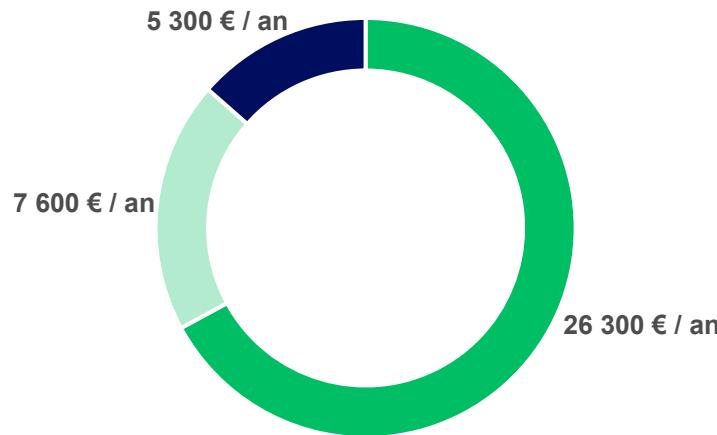
Hauteur du mat	125 m
----------------	-------

Diamètre du rotor	110 m
-------------------	-------

Scénario 3

Comparatif des retombées fiscales

Scénario 1

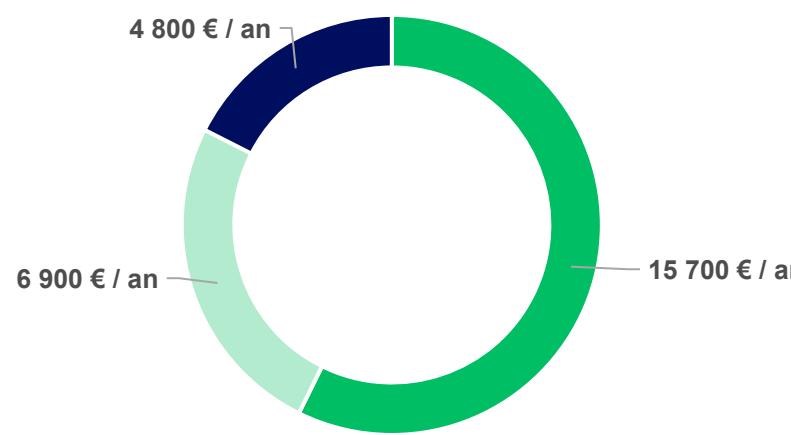


■ IFER ■ CFE ■ Taxe Foncière

39 200 € /an

pour la commune

Scénario 2

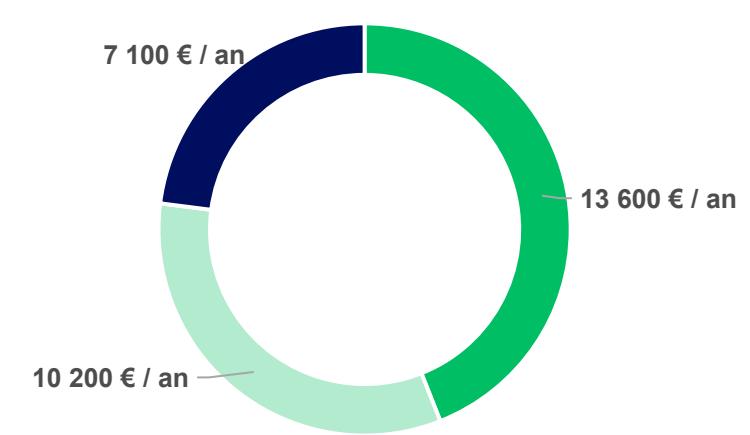


■ IFER ■ CFE ■ Taxe Foncière

27 400 € /an

pour la commune

Scénario 3



■ IFER ■ CFE ■ Taxe Foncière

30 900 € /an

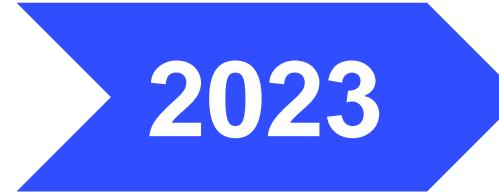
pour la commune

Calendrier



2022

- **Janvier** : lancement des études environnementales
- **Avril** : Signature du foncier et des accès
- **Juin à Septembre** : études paysagères
- **Septembre** : optimisation du scénario sélectionné
- **Décembre** : décision de demande d'autorisation (début)
- **A partir d'Avril** : concertation



2023

- **Mars** : décision de demande d'autorisation (fin)
- **Juin** : demande d'autorisation
- **Septembre à décembre** : informations complémentaires et admissibilité



2024

- **Mars** : avis de l'Autorité environnementale
- **Juin** : enquête publique
- **Décembre** : obtention de l'autorisation



Merci pour votre attention !

Cassandra Nossein

Chargée d'affaires territoriales éolien

06 47 58 36 30

cassandra.nossein@qenergyfrance.eu

Florent Stordeur

Chargée de nouveaux projets éoliens